

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3983**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Cession à la Commune d'un terrain nu situé chemin de Wette Fays

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3983**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Cession à la Commune d'un terrain nu situé chemin de Wette Fays**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Commune de Caluire et Cuire a engagé un programme de valorisation de son patrimoine tant naturel que culturel par la mise en œuvre d'un réseau d'itinéraires pédestres et de belvédères. Ce réseau intègre une liaison piétonne dans le quartier de Saint Clair et notamment aux abords de l'usine des eaux.

Le projet consiste à relier le chemin de Wette Fays, à hauteur de l'usine des eaux et du groupe scolaire Victor Basch et l'entrée du parc des Berges du Rhône.

Aujourd'hui, il existe déjà un chemin public qui longe le terrain de sport dédié aux écoles et un autre sentier qui part des parkings publics situés avenue de Poumeyrol. Ces 2 chemins en impasse ne sont séparés que par un espace d'environ 10 mètres de long situé sur un terrain appartenant à la Communauté urbaine de Lyon.

Aussi, la Commune se propose d'acquérir ce terrain nu d'une surface de 100 mètres carrés environ, situé chemin de Wette Fays à Caluire et Cuire. Il est à détacher d'une parcelle de terrain communautaire cadastré sous le numéro 65 de la section AK.

Cette parcelle de terrain est actuellement affectée au service de l'eau et affermé à Veolia. La direction de l'eau et le fermier Veolia approuvent cette cession de terrain qui n'interfère pas dans l'exploitation du site.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ce bien, libre de toute location ou occupation, à la Commune de Caluire et Cuire au prix de 25 € le mètre carré, conformément à l'avis de France domaine. Le montant de la transaction s'élèvera donc à un montant de 2 500 € pour une surface de 100 mètres carrés.

L'ensemble des frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la présente transaction foncière sous le régime des dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques et que cette cession n'a pas à être précédée du déclassement de la parcelle en cause ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 novembre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Commune de Caluire et Cuire, pour un montant de 2 500 €, d'un terrain nu de 100 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de terrain cadastrée AK 65, situé chemin de Wette Faÿs à Caluire et Cuire, dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier par la Commune.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières, individualisée sur l'opération n° 0P07O1757, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 2 500 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 395 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.